4 septembre 2007 **07.384**

Question Pierre Bonhôte

Alcool à gogo

La mode se répand des soirées où, après payement d'un prix d'entrée, la consommation d'alcool est gratuite et illimitée. Ces soirées "binge" sont une menace pour la santé publique, en particulier celle des jeunes.

Le canton de Berne prévoit de légiférer pour les interdire.

Qu'en est-il de notre canton? La législation permet-elle l'interdiction de ce genre de manifestations? Si oui, des interdictions ont-elles été prononcées? Si non, le Conseil d'Etat prévoit-il d'agir?